



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

20 DEC. 2022

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 14 décembre 2022 (convocation du 1er décembre 2022)**

Aujourd'hui quatorze décembre deux mille vingt deux à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick PAPADATO, Mme Brigitte TERRAZA, Emmanuel SALLABERRY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

La séance est ouverte

AFFAIRE 2022/07/06P

**AMORTISSEMENT DES TRAVAUX REALISES SUR LE PARKING
ST JEAN ENTRE 2007 ET 2012**

En 2012, la CUB a remis à PARCUB des travaux de réaménagement supplémentaires sur le parking de la Gare Saint-Jean qu'elle a financé entre 2007 et 2012 pour un montant total de 6.469.860 €. La collectivité a également transféré à PARCUB les subventions qu'elle avait perçues à ce titre pour un montant de 6.133.186 €.

Ces travaux ont été comptabilisés par la comptable publique très tardivement (en 2020), soit 9 ans après la remise des travaux. Cependant, aucun amortissement n'a été constaté.

En parallèle en 2020, les subventions remises par la CUB ont été comptabilisées et reprises par 50^{ème} avec régularisation depuis 2013.

La Régie doit donc procéder à la correction des amortissements en dotant exceptionnellement les travaux sur la période 2013 à 2021. Ces régularisations vont être opérées sur l'exercice 2022. Le tableau des amortissements dont la dernière mise à jour a été votée lors du conseil d'administration du 11 octobre 2022 prévoit une durée d'amortissement de 40 ans pour les bâtiments.

La subvention liée à ces travaux a été reprise sur 50 ans conformément à l'ancien plan d'amortissement.

La Régie souhaite donc dans un souci de cohérence et pour préserver son équilibre économique amortir les travaux d'un montant de 6.469.860 € sur la même durée que la subvention, soit 50 ans.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser exceptionnellement la Régie à amortir les travaux de la Gare Saint-Jean remis par la CUB en 2012 sur une durée de 50 ans.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 14 décembre 2022

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT